

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	13
Votants	12

Date de la convocation :

16 février 2023

Date d'affichage

16 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

David GILBERT est arrivé au cours de la séance à 20h30

OBJET DE LA DELIBERATION N°25/2023 : RELAIS PETITE ENFANCE / FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Le Maire propose de définir un forfait de frais de fonctionnement (électricité, eau, etc...) pour chaque Atelier d'éveil réalisé.

Il soumet le montant de **20 € / par séance**

En 2022, 16 séances ont été réalisées.

Cette charge sera déduite annuellement de la facturation établie par la commune de Laignelet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** cette nouvelle recette à compter de l'année 2023,
 - **SOLLICITE** une rétroactivité de cette recette pour l'année 2022 auprès de la commune de Laignelet,
 - **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

